



Gestion du risque de submersion marine : 5 enseignements

par Patrick Salez, ile2re.info, 1^{er} octobre 2014

L'actualité des deux dernières années sur l'île a été riche : PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) avec le lancement des travaux de la digue du Boutillon et les enquêtes publiques sur la protection de Saint-Clément, de la Fosse aux Loix et du port de La Flotte. Etudes et négociations entre la CdC (Communauté de communes) et l'Etat sur le PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) et ses cartes qui limiteront la constructibilité. Transfert de l'instruction des permis de construire vers la CdC au 1^{er} octobre. Nous devrions, à mon sens, tirer cinq enseignements de cette période.

1) **Ne pas négliger le travail considérable de l'État** : l'État, c'est une politique de 30 ans, montée en puissance après le Grenelle de la Mer et la tempête Xynthia. C'est un large dispositif de cadrage et de réglementation des actions, discuté avec des élus dans une Commission mixte. C'est surtout la circulaire de juillet 2011 qui détermine la préparation de notre PPRL même si son application doit être adaptée aux caractéristiques locales et certaines de ses hypothèses de travail vérifiées. La circulaire nous dit deux choses essentielles : d'abord qu'une zone endiguée reste inondable parce qu'une digue est faillible, qu'elle est à la fois source de protection et de danger; ensuite que dans les secteurs les plus dangereux (aléa fort), l'arrière des digues est inconstructible sauf exception dûment justifiée : il faut que la digue offre des garanties de forte protection et qu'elle se situe dans des « zones d'intérêt stratégique » (ZIS). La CdC lance actuellement une expérimentation sur ces ZIS, prévues dès l'origine par l'État.

2) **Prendre en compte les avis d'experts** : les dernières prévisions des experts de l'évolution du climat sont beaucoup plus pessimistes que l'hypothèse de montée des eaux de 60 cm d'ici 2100 retenue pour les PPRL : on peut s'attendre à une élévation d'1 mètre. Et ce n'est pas la montée de la croûte terrestre, diagnostiquée sur notre île, qui la compensera. Plus localement, retenons l'expertise de Pierre Legall à la Flotte qui souligne l'importance du facteur « ondes de tempête »; celle de Thierry Sauzeau à la Faute sur Mer qui nous rappelle que la mémoire des catastrophes se dilue rapidement, que notre culture du risque est insuffisante. Et retenons cette idée simple et cruelle à la fois: la Mer reviendra et on ne sait absolument pas quand!

3) **S'inspirer des pratiques sur les territoires environnants** : une bonne leçon nous vient de la méthode de préparation du PPRL de Noirmoutier, fondée sur le dialogue entre élus locaux et Préfecture; une mauvaise, c'est la somme des erreurs tragiques commises à La Faute où l'on a eu une foi absolue dans les vertus des digues ; où l'on a conçu un cocktail meurtrier fait de soif des promoteurs, de cécité des élus et d'absence de l'État. Ces exemples sont à méditer, pour notre PPRL comme pour la révision de notre SCOT !

4) **Informé complètement les citoyens**: La CdC organise régulièrement des réunions publiques et se concerta avec certaines associations. Elle devrait ouvrir cette concertation à toutes les associations. La Préfecture de son côté reste trop silencieuse : rien depuis la réunion pédagogique d'octobre 2013 avec les associations ! Rien non plus auprès du public alors que la position et les

actions de l'État gagneraient à être clarifiées par médias interposés. Pouvoir recouper les sources d'information est essentiel pour la compréhension du citoyen.

5) **Anticiper** : en 2020, les digues du PAPI seront toutes construites, les cartes du PPRL auront été adaptées aux ouvrages de défense réalisés. Et ensuite? On ne pourra pas dresser des digues toujours plus haut comme une forteresse. Il faut dès à présent réfléchir collectivement car avant même la vie à l'année, ce sont la vie tout court et l'intégrité de notre territoire qui sont en jeu. On n'échappera pas à des décisions de relocalisation de certains biens et activités du front de mer (le « repli stratégique ») et de création de zones tampons laissant pénétrer la mer. Car il sera de plus en plus difficile de concilier les intérêts individuels, la sécurité des personnes et le respect du bien commun.